

Etréchy le 19 mars 2023.

Questions pour le Conseil communautaire du 22 mars 2023.

1. Le Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE).
En 2021, nous votons quelques délibérations visant à recruter des personnes au titre du CUI-CAE. J'avais, à cette époque, émis quelques réserves s'agissant de la fragilisation de l'emploi au sein de notre intercommunalité. Aujourd'hui, quel constat peut-on faire sur ce dispositif Emploi Compétences (PEC) ?
2. Le budget formation.
Tous les ans, dans le cadre du ROB et du budget primitif, nous définissons un montant de 10K€ pour la formation des élus. Certes la loi oblige à un montant seuil de 2% du montant des indemnités des élus et la plafonne à 20%. En ce sens, nous sommes dans une valeur médiane. La formation des élus étant une dépense obligatoire, pouvez-vous me faire un état (montant et personnes) des formations dispensées durant l'année 2022 ?
3. Le traiteur du buffet du nouvel an.
Le 27 janvier dernier, nous étions conviés aux vœux de notre intercommunalité. A cette occasion, un buffet nous avait été proposé. En prenant la carte de visite du traiteur, je me suis aperçue qu'il faisait partie, certes d'une Commune de l'Essonne, mais aucunement de notre intercommunalité. Il me semble que nous ne sommes pas en manque de traiteurs sur le territoire et sans vouloir fonctionner uniquement selon un principe de préférence territoriale, il me semble qu'une consultation était nécessaire. A-t-elle eu lieu ? Et si oui, Pourquoi ces prestataires locaux n'ont-ils pas été retenus ?

Fanny Mezaguer pour EES./.